



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

La démesure des limites planétaires

L'alliance à l'origine de l'initiative fédérale «pour une économie responsable respectant les limites planétaires» est archétypale de ce que l'opinion appelle la société civile: un magma de mouvements écologistes suisses ou internationaux, généralement subventionnés, mêlés aux grands partis fédéraux de gauche, adultes ou jeunes. Nous voterons sur leur initiative le 9 février prochain.

L'objectif fondamental du texte est que dans les dix ans suivant son acceptation «l'impact environnemental découlant de la consommation en Suisse ne dépasse plus les limites planétaires, rapportées à la population de la Suisse».

La nature et sa capacité de renouvellement doivent constituer les limites posées à l'économie nationale. «Les activités économiques ne peuvent utiliser des ressources et émettre des polluants que dans la mesure où les bases naturelles de la vie sont conservées».

L'initiative enjoint à la Confédération et aux Cantons de tenir compte de l'acceptabilité sociale de leurs mesures. Les domaines concernés sont notamment le changement climatique, la perte de la diversité biologique, la consommation d'eau, l'utilisation du sol et les apports d'azote et de phosphore (art. 197 ch. 13 al. 2 Cst. féd.). Des affirmations toutes générales côtoient des instructions scientifiques assez précises.

A priori, la Suisse et le Canton de Vaud n'entendent pas développer la production de ciment sur Mars, ou l'extraction de sel sur Saturne. Et on

comprend aisément la boutade selon laquelle il faut être fou ou économiste libéral pour penser que la croissance peut être infinie dans un monde fini.

Aussi le mérite de ce texte – c'est toutefois le seul – est de nous donner à réfléchir sur les notions de finitude et de limites. Elles nous sont chères depuis nos débuts. Très tôt la Ligue vaudoise perçut que les grands problèmes politiques finissent par s'incarner dans la distinction entre ces deux notions fondamentales que sont le relatif et l'absolu, ou, plus précisément, le temporel et le spirituel. Il appartient à l'homme de savoir remettre l'absolu à sa place, c'est à-dire, au moins, en dehors du monde et de l'histoire. Les totalitarismes du XX^e siècle s'obstinèrent à faire descendre Dieu sur terre. Ils donnèrent du même coup raison à nos fondateurs et à leurs craintes.

La crise écologique, tout empreinte d'urgence et de globalité, remet ces questions au goût du jour. Elle le fait souvent de manière contradictoire en voulant réaffirmer des limites tout en faisant fi à la fois du niveau de pouvoir et des réalités communautaires qu'il recouvre. Là réside toute l'ambiguïté de l'affirmation «penser global, agir local», qui imprègne tant la lutte «pour la Planète» et tout particulièrement l'initiative des Jeunes Verts.

Pour les climatologues militants, la nation n'est qu'un niveau d'exécution administrative de mesures prétendu-

ment indispensables, mais possible-ment conçues ailleurs. Le lieu de leur élaboration ne compte pas plus que leur légitimité. La science se substitue à la politique.

Dans l'initiative, la «population suisse» n'est pour sa part qu'un indice mathématique. Il permettra d'établir ce que les Suisses auront le droit de consommer. Pour être efficace, le

calcul se déclinera individuellement. L'égalité de traitement imposera

des bons de rationnement. Après le crédit social à la chinoise, voici le crédit environnemental à la sauce helvète. La population se trouve reléguée à une masse quantifiable.

La fixation des «limites planétaires, rapportées à la population de la Suisse» exigerait, eu égard aux démographies galopantes du Nigeria ou de l'Inde, une mise à jour à la minute près des droits de consommation des Suisses. Il faudrait surveiller chaque sécheresse à l'autre bout du monde pour constater que, telle année, les limites planétaires seront plus rapidement atteintes que prévu. Imaginons seulement l'escouade de fonctionnaires nécessaire pour intégrer dans ses modèles les conséquences d'un feu de forêt en Amazonie sur la quantité de carottes et de litre d'essence dont la consommation serait autorisée en Suisse.

Absurdes? Ces exemples montrent combien derrière cette initiative et ce renvoi aussi grandiloquent qu'irréaliste

aux «limites planétaires» se dissimule un techno-dirigisme brutal et arbitraire. La propension des grands partis de gauche à soutenir des planifications absolues de notre économie comme de notre quotidien fait à chaque fois froid dans le dos.

La référence à l'acceptabilité sociale des mesures ne suffit largement pas à redonner à cette «population» toute sa réalité et son épaisseur culturelle, et partant, toute sa mesure à un projet pourtant conçu pour contrer la démesure.

Que l'on parle d'immigration ou de démographie, de consommation des ressources, de destruction du paysage, ou d'insuffisante autonomie énergétique ou alimentaire, notre pays offre des indices objectifs de ce qu'il peut lui-même supporter. Le vote prochain sur la protection du Mormont nous permettra de développer très concrètement cette approche: devons-nous protéger la colline et consommer un béton étranger – produit en grignotant ailleurs une autre colline – ou nous forcer à observer comment notre mode de vie modifie directement notre propre environnement, quitte à en tirer les conséquences?

Avec son renvoi aux lointaines et illisibles limites planétaires, l'initiative nous fait détourner le regard des objets mêmes que la politique doit protéger, à savoir la communauté et les citoyens qui l'habitent. Nous voterons NON le 9 février prochain.

Félicien Monnier

Finances: le Conseil d'Etat n'est pas fiable

Lors des débats du Grand Conseil sur le budget 2025, en décembre, le Conseil d'Etat a surpris la plupart des gens en opérant une volte-face. Il a soudain accepté l'idée d'une baisse des impôts sur le revenu et la fortune de 7 %, échelonnée sur la législature (dont une moitié a déjà été concédée), alors qu'il jurait ses grands dieux, jusque-là, que 5 % était le grand maximum acceptable si l'on ne voulait pas mettre gravement en péril les finances cantonales. Certains disent que cette décision lui a été inspirée par les deux ex-manitous qui ont quitté le Château pour la Chambre des Cantons, certaines hausses sociales ayant été du même coup ajoutées aux dépenses. Il est vrai que cela ressemble aux *deals* de naguère. Quoi qu'il en soit, la volte-gouvernementale a suscité un étonnement assez général.

Pas vraiment pour nous, cependant. Car, en matière financière,

le Conseil d'Etat n'a cessé de biaiser pendant vingt ans. Les budgets étaient pessimistes, voire tout juste équilibrés et prétendument à grand peine. Les comptes n'étaient guère reluisants en apparence, alors qu'en réalité le Canton engrangeait des bénéfices astronomiques. Mais on les camouflait grâce à des amortissements supplémentaires, des versements exceptionnels à la Caisse de pensions pour la sauver de la ruine (au lieu de la réformer), des provisions fort imaginatives, la couverture anticipée de dépenses futures. Les résultats annuels étant ainsi péjorés, il n'était pas question de diminuer les impôts, pour le plus grand confort de l'Etat providence. Il y a même eu une tentative d'augmenter la pression fiscale, peu après l'an 2000, sous des prétextes fallacieux auxquels le peuple, appelé aux urnes par référendum, n'a pas cru.

Toutefois, hormis ce succès passager, il n'a pas été possible de modifier la fiscalité vaudoise, une des plus lourdes des Cantons suisses, par la voie législative. Car le Grand Conseil, dont le groupe PLR était trop largement aux ordres du Grand Financier, penchait à gauche dans sa politique rad-soc.

Après des lustres de juteux bénéfices, qu'en est-il aujourd'hui? Les prévisions pour 2024 n'étaient pas très bonnes; mais que diront les comptes? Il faudra les examiner, le moment venu, avec la plus sévère minutie, pour voir s'ils ne recèlent pas quelque nouvelle entourloupe et, au cas où le résultat n'est pas bon, si toutes les dépenses sont vraiment justifiées. Car les enjeux futurs sont de taille. L'initiative populaire «12 %» (c'est le rabais fiscal exigé), lancée par les organisations économiques et très largement signée, doit

être prochainement soumise au vote. C'est probablement par crainte de son succès que l'officialité a poussé son «cadeau» à 7 %. La lutte sera chaude.

A ce stade, on peut toutefois déjà dégager deux constantes de l'histoire financière récente du Canton. La première est que le Conseil d'Etat ne joue pas franc jeu. Il nous a trop embobinés durant vingt ans pour qu'on puisse se fier à ses déclarations. La plus grande vigilance reste de mise. Le second constat à valeur permanente, du moins pour les exercices dont on a les comptes, c'est que la hausse de la dépense a toujours été supérieure à l'inflation et à l'augmentation de la population conjuguées. L'emprise étatique s'est accrue chaque année un peu plus. Il est temps de renverser la vapeur.

Jean-François Cavin

† Michel Campiche

C'est sans doute le plus ancien lecteur de *La Nation* qui nous a quittés en décembre dernier: le professeur Michel Campiche est décédé dans une maison de retraite d'Echichens au bel âge de 102 ans.

Enseignant, historien, essayiste, chroniqueur politique et littéraire vaudois, il était originaire de Sainte-Croix et issu d'un milieu darbyste. Après des études au Collège classique de Lausanne et au Collège de Saint-Maurice, ce passionné de littérature, d'antiquité latine et d'histoire entame des études de lettres à l'Université de Lausanne, ville dans laquelle il assure bénévolement le service de la bibliothèque de la Ligue vaudoise de 1943 à avril 1944. Il complète ses études à l'Université de Fribourg, où il suit notamment le cours d'histoire de la civilisation de Gonzague de Reynold: «Un érudit, mais un personnage agaçant, centré sur lui-même et grand amateur de digressions.»

Dans *L'Escale du Rhône*, ouvrage édité par son fils Bernard, qui lui vaudra le Prix Edmond-Troillet en 1991, Michel Campiche évoquera les prémices de sa conversion au catholicisme et retracera son passage au Collège de Saint-Maurice «avec ferveur, puissance, passion» (Jean-Pierre

Theytaz). Ses pages constituent, avec celles de Fernand Gay, Georges Borgeaud (*Le Préau*), Jean Romain (*Les chevaux de la pluie*) et Slobodan Despot (*Le Valais mystique* et un article consacré au chanoine Georges Athanasiadès in: *L'Antipresse*), l'un des plus beaux hommages rendus à cette institution créée en 1806. Avec d'autres anciens élèves, il confiera aux *Annales valaisannes* son témoignage de «Gratitude» sur «Le Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice: 200 ans d'enseignement» (2006).

Sa carrière d'enseignant débute à Lausanne dans le privé (Ecole Benedict et Collège de Champittet), se poursuit au Collège de Saint-Maurice et à l'Institut pratique de français de l'Université de Fribourg, puis au Collège de Sainte-Croix, et enfin à Lausanne, au Collège du Belvédère (1968-1974) et au Gymnase de la Cité (1974-1987).

Conférencier très sollicité, il parle notamment des «chrétiens face à l'athéisme contemporain» au Cercle catholique de Lausanne (1956), de «l'amitié spirituelle liant Pascal et Vinet» au Cercle libéral de Lausanne (1959), de «l'URSS et l'Europe depuis 1918» à Valdesia, à la salle paroissiale du Sacré-Cœur et à celle d'Yverdon, ainsi qu'au Cercle libéral lausannois

(1961-1962). Lors du colloque sur Alexandre Vinet organisé à l'Université de Lausanne en octobre 1990, il parle de «Vinet face au catholicisme».

René Berthod a dit de Michel Campiche: «L'homme est sensible et secret. Le professeur est cultivé, courageux, brillant, grand coureur de forêts, il est à l'aise hors des sentiers battus. L'écrivain est un styliste de première valeur.»

Le styliste s'illustre dans les lettres romandes avec *L'Enfant triste* (L'Aire, 1979, 2^e éd. 1987), publié en allemand chez Ex Libris en 1981), témoignage poignant sur son enfance meurtrie, et *Du haut de la solitude*, un dense recueil de maximes et réflexions publiées chez le même éditeur (1981), mais aussi comme historien avec *La Réforme en Pays de Vaud, 1528-1619* (L'Aire, 1986). On lui doit encore «Un quartier», dans *Dix écrivains en quête d'une ville* (L'Aire, 1981), *Dimanche des mères*, des nouvelles de caractère autobiographique qui font suite à *L'Enfant triste* et à *L'Escale du Rhône* susmentionnés. En 2009, Bernard Campiche a réédité ces deux derniers titres en y adjoignant un inédit, *Journal de mémoire*.

Prix de l'Association des écrivains de langue française (1994), après s'être vu décerner le Prix Edmond-Troil-

let 1991, il a refusé la médaille de la Renaissance française offerte à la demande de Maurice Métral, expliquant que «le régime actuel en France continue de persécuter la mémoire des personnes qu' [il] admire».

Au soir de sa vie, une perte partielle de la vue empêche Michel Campiche d'écrire. «Le silence est le dernier refuge de la liberté», avait-il écrit (*Du haut de la solitude*). Avant de fêter son centième anniversaire à Echichens, il partage sa vie entre Saint-Sulpice et Sugnens, qu'il considère alors comme son vrai domicile et qu'il évoque dans *Autour de mon clocher* (Cahiers de la Renaissance vaudoise, 2010), «mince volume de notations subtiles, fruits d'une sagesse décantée par l'expérience et l'érudition» (Jean-Blaise Rochat). Il est très lié à M^{gr} Maurice Bitz, ancien élève et chanoine de Saint-Maurice, qui a refondé en 1968 la Congrégation des chanoines réguliers de Saint-Victor à Champagne-sur-Rhône, en Ardèche, pour en devenir le premier Père-Abbé. Avec son épouse Viviane, il obtient le statut de «familier» de Saint-Victor de Champagne et c'est le Père-Abbé Hugues Paulze d'Ivoy, successeur de M^{gr} Bitz, qui l'a accompagné en décembre dernier à sa dernière Demeure.

Jean-Philippe Chenaux

Le Major Davel: derniers feux

2023 a été marqué par l'Année Davel, pour célébrer les trois cents ans de son procès et de son exécution. Parmi les multiples manifestations qui ont été organisées pour l'événement, établissons une liste sélective:

- à l'Opéra de Lausanne, le spectacle de René Zahnd, musique de Christian Favre;
- à Cully en été, la pièce «Le Mystère de Davel».

Si les spectacles laissent de bons souvenirs, les publications restent et on peut les consulter à loisir:

- *Davel, héros vaudois*, de Corinne Chuard dans la coll. Presto des Editions Infolio, l'essentiel pour gens pressés (64 pages);
- *Davel, Des brumes de l'oubli aux feux de l'opéra*, d'Antonin Scherrer, Ed. Favre: le héros dans les arts et les spectacles de ces deux derniers siècles;
- Le numéro spécial de la revue *Passé simple*, N° 77, sept. 2022: un kaléidoscope très réussi;
- *Le Major Davel, Naissance du premier patriote vaudois*, de Gilbert Coutaz, Ed. Château & Attinger,

avec toutes les étapes de son interprétation;

- *Le Major Davel à travers le temps, Trois cents ans d'histoire*, sous la direction d'Olivier Meuwly, dernier numéro publié par la Bibliothèque historique vaudoise. C'est cet ouvrage majeur que nous allons présenter.

On pense que tout a été dit et publié sur «notre héros national», précurseur de l'Indépendance vaudoise, et pourtant! Même si «aucun fait nouveau, aucun document inédit n'ont été découverts», comme le déclare Olivier Meuwly dans son avant-propos, Davel continue de fournir des occasions de recherches aux historiens, et le fort volume de la BHV en est la preuve tangible. Encore «introuvable», selon Gilbert Coutaz en 2022, une conférence manuscrite d'Antoine Vermeil a réapparu depuis lors. Prononcée en 1825 devant les étudiants de la société de Zofingue, elle marque un jalon important entre les éloges prudents des

débuts du XIX^e siècle et l'étude si précise et sensible de Juste Olivier, première biographie de Davel, publiée en 1842 et accessible grâce au site de la Bibliothèque numérique romande.

Mais le volume fournit d'autres études qu'on peut appeler pionnières, surtout sur la première moitié du XVIII^e siècle, encore bien mal connue malgré les nombreuses études existantes. La partie vaudoise des *Délices de la Suisse* d'Abraham Ruchat (4 volumes publiés en 1714), Morrens et Cully à l'époque de Davel, la société lausannoise, la procédure judiciaire, le notariat, l'engagement militaire de Davel, la première partie du volume apporte des lumières nouvelles sur cette période grâce aux travaux des chercheurs.

La seconde partie se concentre sur la réception du procès et de la condamnation de Davel: comme l'affirme Gilbert Coutaz, «la numérisation de la presse internationale et nationale ainsi que des imprimés anciens a modifié complètement l'audience de l'affaire

Davel». Les dates des anniversaires du héros et de ceux du Canton ont donné l'occasion de prononcer des discours et d'écrire des articles qui marquent autant de regards sur notre célèbre patriote. Hommes politiques, pasteurs, écrivains (en l'occurrence Ramuz et Gérard Valbert), peintres... et professeurs d'histoire dans les manuels scolaires, chacun avec les préoccupations de son temps et des circonstances, ont donné à Davel telle orientation, voire tel message à transmettre. L'utilisation de Davel a permis parfois des identifications surprenantes avec des personnalités qui parlaient de lui... et d'elles en même temps.

Vingt et une personnes ont rédigé les divers chapitres de cet important volume, apportant des faits et des vues du plus haut intérêt sur Davel, son temps et sa postérité.

Yves Gerhard

Cher!

Le Conseil d'Etat demande un crédit de plus de 16 millions pour adapter les arrêts de bus, situés sur des routes cantonales, à l'accès des handicapés. Honorable souci, mais...

Huitante arrêts sont en cause; à double sens, il s'agit au total de 160 quais. L'élévation d'un bout de quai coûte donc 100 000 francs. Ça fait cher le centimètre.

N'étant pas du métier, nous nous bornons à constater. Les gens du métier auront des explications. Diront-ils aussi qu'on fait large et cher quand c'est l'Etat qui paie?

C.

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition
Ligue vaudoise
PL Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

“ Mes espaces sont fragiles: le temps va les user, va les détruire: rien ne ressemblera plus à ce qui était, mes souvenirs me trahiront, l'oubli s'infiltrera dans ma mémoire, je regarderai sans les reconnaître quelques photos jaunies aux bords tout cassés. Il n'y aura plus écrit en lettres de porcelaine blanche collées en arc de cercle sur la glace du petit café de la rue Coquillière: *Ici, on consulte le bottin et Casse-croûte à toute heure*.

L'espace fond comme le sable coule entre les doigts. Le temps l'emporte et ne m'en laisse que des lambeaux informes...

Ecrire: essayer méticuleusement de retenir quelque chose, de faire survivre quelque chose: arracher quelques bribes précises au vide qui se creuse, laisser, quelque part, un sillon, une trace, une marque ou quelques signes.

Georges Perec, *Espèces d'espaces*

Les mille façons de s’assimiler

Que demande-t-on à l'étranger qui désire s'assimiler, c'est-à-dire incorporer définitivement son *je* personnel et familial à un nouveau *nous* collectif? Est-ce seulement une question de durée et d'accoutumance réciproque? Quel rôle y jouent les volontés de l'une et l'autre parties? Les connaissances acquises? La loi? Les réponses ne sont pas uniformes, car elles dépendent de la nature du *nous* collectif sollicité. Autre est le *nous* français, autre le *nous* allemand, autre encore le *nous* anglo-saxon.

Avant la Révolution, le peuple français était divers; les provinces jouissaient d'une grande autonomie par rapport à Paris; la langue française, unifiée sur le plan administratif depuis le XVI^e siècle, était pour le reste composée de multiples langues, dialectes et patois pas toujours compréhensibles d'un bout à l'autre du royaume; les usages et les tempéraments différaient autant que les accents. Ce qui rassemblait tous les Français, c'était le roi, facteur sacré d'unité, assez fort et élevé pour intégrer toutes les différences. S'assimiler, c'était devenir sujet du roi. Il y fallait une «lettre de naturalité».

Le *nous* français d'après la Révolution est fondé sur le contrat social. L'accepter est un acte individuel, volontaire et réfléchi qui fait d'un individu un citoyen de l'État français. Ce *nous* n'est donc pas d'abord national, culturel ou religieux, caractéristiques qu'au nom de la laïcité on refoule dans la sphère privée. S'assimiler, c'est reconnaître

la primauté des «valeurs» universelles des Lumières, notamment le principe égalitaire, les droits de l'homme et la démocratie parlementaire. La portée assimilatrice de ces exigences idéologico-juridiques est faible.

Le *nous* allemand est ethnique, ou ethno-linguistique plutôt que territorial. En font partie ceux qui sont de souche allemande et parlent l'allemand. Cette appartenance, qui forme un ensemble aux contours flous, ne correspond pas forcément aux frontières étatiques. L'assimilation reste en surface.

Le *nous* anglo-saxon est multiculturel. Il s'agit d'organiser la coexistence sans assimilation des diverses communautés établies sur le territoire. C'est le «communautarisme». Aux Etats-Unis, vaste terre d'immigration, les communautés les plus diverses ont pu s'installer et conserver leurs rites religieux et leurs usages. Respecter le drapeau et la Constitution suffit pour «en» être.

Le nazisme définit la communauté politique par l'appartenance raciale. Dans son ouvrage *LTI, la langue du III^e Reich*¹, le linguiste Victor Klemperer donne la plus grande importance au caractère essentiellement organique de cette appartenance. Cela devrait faciliter l'assimilation, qui relève elle aussi du registre organique. Mais dans la perspective nationale-socialiste, les races, étant inégales, sont imperméables les

unes aux autres. L'organique est interne à chaque race. Dès lors, le terme d'assimilation ne désigne qu'un processus de dégénérescence.

Dans un pays communiste, il suffit, théoriquement, de partager l'idéologie du régime et ses perspectives mondiales pour s'assimiler, c'est-à-dire faire partie de l'humanité.

D'autres conceptions sont possibles. Imaginons une tribu de chasseurs sans relations autres que guerrières avec les tribus avoisinantes, très typée physiquement, endogame et dont les traditions règlent la vie sociale de la naissance à la mort. Quelle capacité cette tribu a-t-elle d'assimiler un visiteur venu d'un autre continent? Aucune, à moins de le manger pour s'en approprier les qualités. Dans le meilleur des cas, elle l'intégrera comme un corps étranger bizarre mais pas trop dangereux.

Dans l'Ancien Testament, les mariages des Israélites avec des étrangères sont en principe interdits. C'est dire que l'assimilation est à peu près impossible. Néanmoins, Ruth la Moabite, accompagnant sa belle-mère juive qui retourne au pays après le décès de son mari, déclare solennellement: «Où tu iras j'irai, où tu demeureras je demeurerai; ton peuple sera mon peuple, et ton Dieu sera mon Dieu.»² Mariée à Booz, Ruth donnera naissance à Obed, grand-père de David, ancêtre du Christ. Bel exemple d'assimilation!

D'autres facteurs peuvent jouer un rôle. Les îles sont plus tournées sur elles-mêmes et moins disposées à assimiler l'étranger. Il en va de même des pays encaissés. Et les Etats sont plus enclins à abaisser les règles de l'assimilation quand la population de souche décroît, et encore plus quand il s'agit de régulariser administrativement la situation des flux d'immigrés.

L'assimilation des étrangers qui veulent s'établir chez nous passe par l'acquisition des mœurs, ce langage social qui complète et enracine le langage des mots. Elle passe aussi par le travail et par une certaine connaissance du Pays de Vaud, de son histoire et de sa géographie. Elle se renforce de l'engagement dans l'une ou l'autre association locale ou cantonale et se paraphe au moment où l'assimilé dit spontanément «nous» en parlant du Canton, de son Canton.

Certains nous feront remarquer qu'on en demande beaucoup plus à l'étranger qu'on en attend du natif, souvent blasé sur ces questions. C'est vrai. Et c'est un souci constant de la Ligue vaudoise de faire sortir les natifs de leur indifférence et d'obtenir d'eux qu'ils fassent eux aussi l'effort de s'assimiler à leur pays.

Olivier Delacréta

¹ Victor Klemperer, *LTI (Lingua Tertii Imperii), la langue du troisième Reich*, Albin Michel, 1996.

² Ruth 1:16.

Santé vaudoise: les prestations d'intérêt général (PIG) dans le brouillard

Un peu d'histoire nous aidera à comprendre les choses et pour cela il faut remonter à 2012 lorsqu'une modification de la Loi sur l'Assurance maladie (LAMal) a changé le mode de financement des hôpitaux. Brièvement dit, on a passé d'un système d'enveloppe globale à un système de financement selon les prestations, au moyen de forfaits par cas (Swiss DRG): l'hôpital reçoit un montant pour chaque cas – par exemple une opération de l'appendicite. Cette modification du système devait accroître la transparence en permettant la comparaison entre les divers hôpitaux, dans le but de freiner la progression des coûts (les chiffres sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la santé publique, OFSP, www.bag.admin.ch). Las, la politique vaudoise en la matière a certes, après un temps d'adaptation, adopté les forfaits par cas, elle n'a pas abandonné pour autant un subventionnement supplémentaire des hôpitaux, et plus particulièrement du CHUV. Ces subventions ont été allouées par le biais des prestations d'intérêt général, mieux connues sous l'acronyme de PIG. Mis en lumière depuis 2017 par l'étude du professeur S. Felder, de l'Université de Bâle, l'octroi des ces PIG a pour effet une distorsion de concurrence entre les établissements hospitaliers.

Vous avez dit PIG?

Prévues par la LAMal à son article 49 al. 3, ces prestations versées indépendamment du forfait hospitalier négocié comprennent «en particulier le maintien des capacités hospitalières

pour des raisons de politique régionale et la recherche et la formation universitaire». On comprend aisément qu'il peut être judicieux de maintenir des structures de soins dans certaines régions isolées ou de contribuer à la recherche et à la formation. Mais là où le bât commence à blesser, c'est lorsqu'on examine les montants que les Cantons consacrent à ces prestations. Vaud y consacrait en 2016 près de 600 millions, soit deux fois plus que le Canton de Zurich. Ramené par cas traité de manière stationnaire, le Canton subventionnait 5'244 francs, tandis que Zurich versait 1'230 francs. L'une des raisons de cette importante différence réside dans l'application plus ou moins décidée des dispositions légales. Alors que la plupart des Cantons applique strictement les exceptions légalement prévues (recherche et formation universitaire, nécessités régionales), d'autres et en particulier le Canton de Vaud ont continué à financer leurs hôpitaux grâce à ces PIG, pudiquement appelées dorénavant PIG «implicites», permettant ainsi de maintenir une part des subventions allouées avant le changement de système.

Un effort contraint de clarification

On passera sur les nombreuses interventions parlementaires souhaitant lever le voile sur les mécanismes, les montants et la destination de ces PIG. Force est de constater qu'elles n'ont pu jusqu'ici amener l'administration à faire toute la lumière. Il aura fallu un rapport de la Cour des comptes publié

en septembre 2023 (N° 80) pour que l'image se précise. Cette volumineuse étude de plus de 150 pages émet 15 recommandations à l'intention de la direction générale de la Santé et 11 à l'intention de l'Université de Lausanne. Elles tiennent tant à la définition même des PIG et à leur financement qu'à la gouvernance du système. Sur le plan des montants en cause, on constate que celui versé au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) est de l'ordre de CHF 400 millions. Les douze hôpitaux vaudois reconnus d'intérêt public (FHV) reçoivent quant à eux dans leur ensemble environ CHF 90 millions. Les PIG dites «implicites», soit la part non expliquée du financement cantonal, représentent quelque 150 millions par année, dont le CHUV absorbe environ 130 millions.

Le débat reste ouvert

Bien que l'Etat affirme considérer comme pertinente une grande partie des questions soulevées par la Cour des comptes et travailler à l'adaptation des processus de gestion des PIG, on ne décèle pas dans la réponse du

Conseil d'Etat à l'interpellation du député Moscheni (23_REP_242) un réel empressement à agir pour réduire ces prestations au strict cadre légal fixé par la LAMal. Certes, la lettre n'en est pas limitative, mais on doit se demander s'il est conforme à l'esprit de la loi de continuer à verser des subventions à des hôpitaux en sus des tarifs négociés, alors que les autres cantons se contentent dudit tarif. Cela interpelle d'autant plus que le CHUV reste un service de l'Etat, dont la gestion n'est pas conduite par un Conseil d'administration comme dans tous les autres hôpitaux universitaires, mais par le politique et l'administration. A ce stade, on s'achemine semble-t-il vers certaines clarifications (promises par l'Etat pour l'an prochain), ce qui est la moindre des choses lorsqu'il s'agit de montants supérieurs à 100 millions de francs financés par les contribuables et dont l'affectation exacte reste jusqu'ici opaque. Quant à réduire ou supprimer ce qui est bientôt une exception vaudoise dans le concert des Cantons, on se gardera de (trop) rêver!

Jean-Hugues Busslinger

« Nos démocraties représentatives sont en effet devenues des inaptocraties, où ceux qui sont incapables de gouverner sont élus par ceux qui ne veulent pas travailler, afin que les premiers organisent légalement la spoliation de ceux qui acceptent de travailler, au profit des passagers clandestins, les entretenant ainsi dans une oisiveté confortable.

Charles Gave, *Causeurs*, décembre 2024

Ludivine Bantigny, démocrate aussi

Dans *La Nation* du 13 décembre 2024, nous avons évoqué la démocratie authentique, nationale et organique telle que l'entend l'essayiste français Alain de Benoist, situé à droite.

Que faire? Stratégies d'hier et d'aujourd'hui pour une vraie démocratie: ainsi s'intitule le livre paru en 2023 de Ludivine Bantigny, historienne, fille de postiers, s'affichant comme *marxiste libertaire*.

La vraie démocratie de Ludivine ressemble-t-elle à celle d'Alain? Pas tout à fait, on s'en doute, mais les similitudes ne sont pas négligeables, notamment la haine de la démocratie représentative néolibérale et la glorification du peuple.

Selon l'universitaire écoféministe, nous vivons dans un monde terrifiant où l'extrême droite identitaire ose se dire démocrate! Le fascisme nous menace, lequel soutient le capitalisme, l'ennemi absolu. Macron, Musk, Trump, même combat! *Le capitalisme ensauvagé*, responsable de maux innombrables, dont la destruction méthodique du vivant, *doit mourir pour que nous puissions vivre*. Le peuple subit une *double dépossession*, celle de son travail et celle de sa force de décision démocratique. Il doit se réapproprier ce dont il a été dépossédé. Une oligarchie financière tient en main la démocratie représentative. *Les arènes parlementaires nous déposèdent*, écrit Ludivine.

L'historienne veut *changer la vie* et installer *la vraie démocratie*. Le communisme n'a pas encore existé; les pays *dits communistes*, de 1917 à 1989, ne l'étaient pas, à cause du despotisme, de la bureaucratie et de l'obsession productiviste (Lénine avait importé

des Etats-Unis le taylorisme qu'il admirait). Seule la Yougoslavie autogestionnaire fit brièvement illusion.

Ludivine Bantigny n'estime pas les communautés historiquement définies et géographiquement délimitées, les familles et les nations. Elle ne voit que *des territoires autonomes et fédérés*. Le monde idéal serait *une maisonnée de collectifs*.

Un *collectif* rassemble des gens qui luttent pour une cause. La démocratie directe y est privilégiée. Les collectifs sont, en principe, allergiques aux chefs. Durant de fréquentes assemblées, on discute, on délibère; on échange des informations; on vote, on décide. *La prise de parole* valorise chacun. Les collectifs autogérés permettent au peuple de dire son mot. Le peuple n'est pas constitué de citoyens liés à une cité, mais d'alliances de collectifs ouverts, solidaires, accueillant toute personne réfugiée. La zone à défendre écologique, la ZAD, est le collectif par excellence, antifasciste, féministe et antiraciste.

Comment la maisonnée des collectifs entend-elle changer la vie? Elle fixe les objectifs de la gauche éternelle: égalité, émancipation, autogestion; il s'agit de *travailler moins et mieux; de toucher aux fondements des rapports de production, au système financier*, sinon *les acquis*, la sécurité sociale par exemple, seront balayés. Il arrive que Ludivine Bantigny utilise la notion de *bien commun*: la suppression de la propriété et la socialisation des moyens de production sont *le tronc du bien commun*.

Le moyen d'atteindre les buts, c'est *la révolution*, transformation lente, qui ne se résume pas à *un grand soir*. *Un long cycle de luttes débouche sur une crise révolutionnaire*. La marxiste libertaire ne déteste pas le réformisme. La ré-

volution peut commencer par des réformes. Il est judicieux *de s'intégrer au jeu électoral* pour favoriser l'accession au pouvoir d'une gauche éco-socialiste qui servirait *de point d'appui aux collectifs libres d'agir dans l'espace public*.

L'historienne cherche à tirer des leçons du passé: dans la démocratie athénienne, la Révolution française, la Commune de Paris, le Front populaire, Mai 68, les trois premières années du règne mitterrandien. Elle écrit: *L'avenir du passé ne doit pas sombrer dans l'oubli du présent*. Elle porte en elle un *enthousiasme* pour l'avenir radieux alors que le présent la désespère. Les progressistes du passé, en dépit de leurs excellentes intentions révolutionnaires, échouèrent souvent de façon pathétique. Les acquis durables ne furent pas nombreux. La vie des collectifs est joyeuse quand *les projets foisonnent, ni utopiques ni lunaires*. Des problèmes se posent parce que *la réaction du capital est terrible et inflexible* ou que la gauche réformiste trahit en se rangeant sous la bannière du néolibéralisme.

Selon Ludivine Bantigny, en 1968, les comités d'action ne purent s'unir à cause des anarchistes qui souhaitaient conserver la plus grande liberté à l'échelon le plus bas. Elle-même est favorable à une *coordination*, à *la constitution d'un Etat qui ne s'appellerait plus «Etat»*. *Les collectifs se coordonneraient à un niveau fédéral supérieur* tout en conservant (comment?) leur liberté d'action. Elle se moque de *la notion de subsidiarité propre au jargon européen*. Elle pense cependant que *la catastrophe environnementale nécessitera une coordination démocratique centralisée parce qu'il faut traiter la menace à une échelle plus vaste* (laquelle?). *L'autrice* passe sous silence une difficulté: comment

les assemblées fonctionnent-elles dans l'urgence si elles sont dépourvues d'un chef responsable?

En outre, selon elle, *on ne peut pas imaginer une vraie démocratie dans un monde raciste, réactionnaire, conservateur, à côté de formes haineuses et opposées à toute politique d'égalité*, exprimées par *des médias délétères*. Il faut donc garder en poche un outil, *la violence, en tant que nécessité vitale d'autodéfense*. Certains actes illégaux sont permis: prise de pouvoir autogestionnaire, accueil des sans papiers, occupation de logements vides, fauchage de champs OGM, sauvetage en mer de personnes contraintes à l'exil (l'Aquarius, l'Ocean Viking), résistance violente aux violences policières.

Depuis des siècles, des révoltés veulent changer la vie. Ils désignent un ennemi: la féodalité, le roi, la grande bourgeoisie, les capitalistes. Une fois l'ennemi détruit, les collectifs du monde se donneraient la main. Ludivine Bantigny a le mérite d'analyser les causes des échecs révolutionnaires depuis 1789. Qu'en tire-t-elle, *très concrètement*, comme elle aime dire? Pas grand-chose. L'extrême gauche a choisi son ennemi: le capitalisme financier dont *les fascistes* seraient les alliés. Face à cette horreur, la centralisation, la résistance violente et l'autoritarisme sont soudain autorisés. Comment distinguera-t-on le mauvais peuple qui vote Trump et le bon qui aurait choisi Harris?

Il faudrait que Mme Bantigny se pose des questions plus précises sur la nature des communautés réelles et le mal en politique. Sinon sa stratégie révolutionnaire débouchera sur la guerre civile, comme toujours.

Jacques Perrin

UE: des négociations inabouties

Le vendredi 20 décembre dernier, le Conseil fédéral «a pris acte avec satisfaction de l'achèvement matériel des négociations entre la Suisse et l'Union européenne (UE)». Il s'agit en fait d'une vaste opération de communication juste avant la pause des confiseurs pour donner à la population helvétique l'image d'un gouvernement qui prétend avoir réussi à «stabiliser et développer la voie bilatérale».

En réalité, il ne s'agit que d'une «étape majeure vers la conclusion formelle des négociations, prévue pour le printemps prochain». Rien n'a été conclu. On nous annonce déjà que le peuple (et les Cantons, espérons-le)¹ ne se prononceront certainement pas avant 2028, mais quatre fois, peut-être pour rendre la potion plus digeste. D'ailleurs, notre gouvernement reste fort vague sur les résultats obtenus: douze fiches thématiques de quelques pages, alors que l'on parle d'adapter au moins une centaine de lois fédérales.

Ce que le Conseil fédéral veut bien nous dire est cependant déjà inquiétant. Le tarif est connu, ce sera 3,1 milliards de francs (ici, l'UE semble accepter la devise suisse plutôt que la sienne...) sur les douze prochaines années, à renégocier pour la suite, au titre de «contribution de solidari-

té». Si l'interdiction des aides d'Etat semble être circonscrite dans les trois domaines du transport aérien, des transports terrestres et de l'électricité, le sort des banques cantonales n'est pas expressément garanti. Des protections pour l'agriculture et l'adaptation du salaire du personnel détaché au niveau suisse, ainsi que la limitation de l'accès au système social suisse aux européens travaillant ou ayant travaillé au moins cinq ans en Suisse, semblent aussi avoir été obtenues.

Pour la libre circulation des personnes, le Conseil fédéral se félicite d'avoir négocié l'intégration d'une nouvelle clause de sauvegarde permettant de restreindre l'immigration européenne «en cas de difficultés sérieuses d'ordre économique ou social», car «la Suisse peut [l'] activer seule». Pourtant, on lit dans la fiche d'information que «*si la Suisse veut invoquer la clause de sauvegarde, elle s'adresse d'abord au Comité mixte CH-EU. Si la Suisse et l'UE ne parviennent pas à un accord au sein de ce comité, la Suisse peut convoquer un tribunal arbitral. Ce dernier examine si les conditions pour des mesures de protection sont réunies. En cas de décision positive, la Suisse peut prendre des mesures de protection. L'UE pourrait alors, en réaction, prendre des mesures compensatoires dans*

le cadre de l'ALCP, mais ces mesures devraient être proportionnées.»

Si nous comprenons bien, la Confédération peut décider qu'elle aimerait appliquer une clause de sauvegarde et saisir le Comité mixte. Si l'UE est d'accord, c'est bon; sinon, la Suisse peut demander au Tribunal arbitral de décider de l'opportunité de limiter l'immigration en Suisse. Pour ce faire, le Tribunal devra appliquer le droit de la libre circulation des personnes, selon l'interprétation contraignante de la Cour de Justice de l'UE (CJUE). Si le Tribunal juge que les conditions ne sont pas réunies, la Suisse doit abandonner; s'il juge que les conditions sont remplies, la Suisse peut restreindre l'immigration sur son territoire. Cependant, même dans ce cas,

l'UE a le droit de prendre des mesures de rétorsion.

C'est pour nous un mystère qu'un accord international puisse permettre de juger une mesure licite et en même temps ouvrir la voie à des mesures compensatoires.

Une autre problématique essentielle de cet accord entre la Suisse et l'Union européenne est la question de la reprise des développements du droit communautaire. Nous y reviendrons dans un prochain article.

Olivier Klunge

¹ Selon l'exigence de l'Initiative Boussole, dont la récolte de signatures est en cours: <https://kompasseuropa.ch/fr/initiative-boussole/>.

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

15 janvier: **Les artistes et le printemps jurassiens – art et politique autour de la création du canton du Jura.**
Avec M. Yves Guignard, historien de l'art.

22 janvier: **Positionnements du Parti Ouvrier et Populaire vaudois face aux débats qui traversent la gauche.**
Avec M. Luca Schalbetter, président du POP Vaud.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis